



## Communiqué de presse

Saint-Brieuc, le 24 mars 2020,

### Quatre exemples d'organisation de la solidarité et de l'entre-aide entre nos concitoyens

Afin de lutter contre l'épidémie du Covid 19, les déplacements ont été réduits au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Pour répondre aux besoins vitaux des habitants (se nourrir, se soigner...), en particulier pour les plus vulnérables, plusieurs initiatives se sont dernièrement mises en place sur le territoire.

#### La Réserve Civique

Les acteurs publics, les associations et tous citoyens volontaires souhaitant se mobiliser face à l'urgence de la crise Covid 19, peuvent s'inscrire dès à présent sur le site web de la Réserve Civique.

Cette mobilisation concerne les missions relatives à l'aide alimentaire, l'aide d'urgence, la garde d'enfants des soignants dans les espaces publics dédiés et les courses pour les personnes vulnérables (sans contact physique) dans le but de répondre uniquement aux besoins de première nécessité (alimentation, hygiène, pharmacie).

Les missions à distance et sans contact physique, de toute nature, peuvent se poursuivre (lien avec les personnes fragiles isolées par téléphone, en visio, par mail...).

Plus d'infos et inscriptions sur <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

#### Le kit Coronavirus de Voisins Solidaires



Tous ceux qui souhaitent s'engager de manière bénévole afin de faciliter l'exercice de solidarités actives, en hyper-proximité, d'assurer la continuité de vie pour les personnes vulnérables, peuvent télécharger le kit Coronavirus sur [www.voisinssolidaires.fr](http://www.voisinssolidaires.fr).

Il s'agit d'un outil gratuit, concret et efficace.



## Le plan d'actions Covid 19 - mairies engagées



A l'initiative de l'association des maires ruraux de France, le **plan d'actions Covid 19 - mairies engagées** liste les bonnes pratiques des communes rurales, où l'absence de commerce et de pharmacie crée des tensions pour les habitants les plus fragiles (aînés, personnes malades, isolées, sans moyen de locomotion...) et dans lesquelles la mobilisation des équipes municipales (agents et élus) permet d'apaiser cette situation.

Plus d'infos sur [www.amrf.fr](http://www.amrf.fr).



## La Croix Rouge chez vous

La « **Croix-Rouge chez vous** », dispositif déjà disponible dans 80 départements en France Métropolitaine, s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social. En appelant le 09 70 28 30 00, disponible 7j/7, de 8h à 20h, elles pourront bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, et auront aussi la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge.

Plus d'infos sur [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr).

